

SCHAL TIN (HAMOIS)
Rue de Champion

**Plan de lotissement,
d'occupation et de relief**

Ech. 1/500 Date : 22/10/2015
Format: A3 Dossier n°178

Terrain sis: Rue de Champion
5364 Hamois
Cadastre: Hamois, 7ème Division, Section B, n°346C, 679D, 679E

Légende:

	Lotissement		Zone d'occupation
	Relief		Zone d'habitat individuel
	Zone d'habitat collectif		Zone d'habitat individuel à densité élevée
	Zone d'habitat individuel à densité moyenne		Zone d'habitat individuel à densité faible
	Zone d'habitat individuel à densité très faible		Zone d'habitat individuel à densité nulle
	Zone d'habitat individuel à densité inconnue		Zone d'habitat individuel à densité non définie
	Zone d'habitat individuel à densité non applicable		Zone d'habitat individuel à densité non autorisée
	Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat individuel		Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat collectif
	Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat individuel et collectif		Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat individuel, collectif et à densité élevée
	Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat individuel, collectif et à densité élevée et à densité très faible		Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat individuel, collectif et à densité élevée et à densité très faible et à densité nulle
	Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat individuel, collectif et à densité élevée et à densité très faible et à densité nulle et à densité non applicable		Zone d'habitat individuel à densité non autorisée à l'habitat individuel, collectif et à densité élevée et à densité très faible et à densité nulle et à densité non applicable et à densité non autorisée

BES-Liège SPRL www.bes-srl.be
 ingénieur-architecte
 Rue de l'Industrie Communale 131C - B-4460 GRACE-HOLLOGNE
 T +32 4 342 50 26 - F +32 4 342 50 36 - bes@bes-srl.be
 L'acte est dressé pour le géomètre-arpenteur Olympe SAVOIE (CE0104/0532), ingénieur
 admis et assermenté par le Tribunal de Première Instance siégeant à Mons.
 Grèce-Holligne, le 22/10/2015

